



Assemblée générale

Distr. limitée
6 juin 2011
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-quatrième session Vienne, 1^{er}-10 juin 2011

Annexe I

Débat commémoratif de la cinquante-quatrième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité, tenu le 1^{er} juin 2011

1. En application de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale et comme il en était convenu à sa cinquante-troisième session, en 2010, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu le 1^{er} juin 2011, à sa cinquante-quatrième session, un débat commémoratif ouvert à tous les États Membres de l'ONU à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité. Ce débat a été présidé par Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie), Président du Comité.

2. Les représentants des 79 États Membres suivants ont participé au débat commémoratif: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de), Viet Nam et Yémen.



3. Les observateurs de l'Union européenne, du Saint-Siège et de la Palestine ont assisté au débat commémoratif.
4. Les observateurs des organismes des Nations Unies suivants ont aussi assisté au débat commémoratif: Agence internationale de l'énergie atomique et Union internationale des télécommunications.
5. Les observateurs des organisations intergouvernementales suivantes ont assisté au débat commémoratif: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites et Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO).
6. Les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes ont également assisté au débat commémoratif: Académie internationale d'astronautique, Association des explorateurs de l'espace, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'astronautique, Institut européen de politique spatiale, Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Union astronomique internationale et Université internationale de l'espace.
7. Lors du débat commémoratif, des représentants de niveau ministériel, des chefs d'agences spatiales, des astronautes et cosmonautes et d'autres personnalités ont mentionné les réalisations qui avaient été celles du Comité ces 50 dernières années, fait le bilan des 50 années de présence de l'homme dans l'espace et présenté les perspectives de l'homme dans l'espace.
8. Au programme du débat commémoratif figuraient des déclarations liminaires, l'adoption d'une déclaration, une table ronde et des déclarations des représentants des États Membres, ainsi que l'inauguration d'une exposition internationale sur les vols spatiaux habités.
9. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, dont le message a été diffusé par vidéo, Yury Fedotov, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, et Dumitru-Dorin Prunariu, Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'équipage de la Station spatiale internationale a également adressé un message vidéo à l'assistance.
10. Dans son message vidéo, le Secrétaire général a retracé le prodigieux demi-siècle de vols spatiaux habités qui avait commencé le 12 avril 1961, lorsque Youri Gagarine avait été le premier être humain à orbiter autour de la Terre; il a noté que 2011 marquait le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui avait ouvert sa première session le 27 novembre 1961 et n'avait cessé depuis de veiller à ce que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques. Il a en outre souligné l'importance des applications des techniques spatiales pour les activités des organismes des Nations Unies.
11. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, rappelant quel exploit avait été le premier vol spatial habité, a félicité le Comité pour le rôle

crucial qu'il avait joué ces 50 dernières années dans le renforcement de la coopération internationale au profit de tous les pays, et le Bureau des affaires spatiales pour avoir aidé les pays, en particulier les pays en développement, à se donner les moyens d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications à des fins pacifiques.

12. Le Président du Comité a mis en avant le rôle déterminant que le Comité avait joué dans la mise en place du régime juridique international régissant les activités spatiales, le vaste champ d'action qui était le sien et l'alignement de ses activités sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Lui-même cosmonaute, il a insisté sur la nécessité d'étudier de plus près la manière dont les progrès de la recherche spatiale, les systèmes d'exploration et la recherche scientifique et technique liée aux vols spatiaux habités pouvaient bénéficier à l'ensemble des pays. Il a aussi rappelé l'extraordinaire contribution que tous ceux qui avaient voyagé dans l'espace avaient apportée au développement des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

13. Dans son message vidéo, l'équipage de la Station spatiale internationale a rendu hommage à Youri Gagarine, le premier être humain à avoir été envoyé dans l'espace, et à tous ceux qui l'avaient suivi, et a mentionné les grandes réalisations qui avaient été celles du Comité dans l'histoire des activités spatiales ainsi que de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

14. Les États participant au débat commémoratif ont adopté par acclamation la Déclaration sur le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui figure à l'appendice de la présente annexe.

15. La table ronde sur l'exploration spatiale et l'avenir de l'homme dans l'espace a été animée par le Président du Comité et a fait intervenir les orateurs suivants: Juan Acuña Arenas, Chef de l'Agence spatiale chilienne; Refaat Chaabouni, Ministre tunisien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique; Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA; Yoshifumi Inatani, de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, responsable de la rentrée dans l'atmosphère de la capsule d'Hayabusa; Alexey A. Leonov, cosmonaute russe et premier être humain à avoir effectué une sortie dans l'espace; Leland Melvin, Administrateur associé de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis d'Amérique et astronaute; et Liwei Yang, premier astronaute chinois à avoir orbité autour de la Terre.

16. Les participants à la table ronde ont abordé l'intérêt que présentaient les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour faire face à des défis mondiaux tels que le changement climatique, la santé et la gestion des catastrophes; la poursuite des programmes de vols spatiaux habités, les difficultés qui y étaient liées et les perspectives d'avenir en matière d'exploration spatiale; l'importance de l'enseignement et des programmes de sensibilisation dans le domaine des activités spatiales; les perspectives de progrès des sciences et techniques spatiales dans les pays en développement; et la nécessité d'une coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales.

17. Lors du débat commémoratif, des déclarations ont été faites par les représentants des États Membres suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Chine, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de

Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Ukraine. Le représentant de la Hongrie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'ONU qui étaient membres de l'Union européenne. L'observateur du Saint-Siège a également fait une déclaration.

18. Les États participant au débat commémoratif se sont réjouis des deux cinquantenaires historiques, dans lesquels ils voyaient l'occasion de sensibiliser à l'intérêt et à l'importance des applications spatiales pour l'amélioration des conditions de vie humaine.

19. Les États participant au débat commémoratif ont estimé souhaitable qu'une approche collective continue d'être suivie pour faire progresser la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace et souligné qu'il importait que le Comité joue un rôle accru dans l'élaboration de normes internationales régissant diverses activités spatiales au profit de tous les pays et dans l'action visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.

20. Les États participant au débat commémoratif ont parlé de l'utilité des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour relever les défis qui se posaient en matière de développement mondial, du renforcement de la coopération régionale et interrégionale dans les activités spatiales aux fins du développement durable et de la nécessité de renforcer encore les capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales pour le bénéfice de tous les pays.

21. Le débat commémoratif s'est clos sur l'inauguration de l'exposition internationale célébrant 50 années de vols spatiaux habités, au Centre international de Vienne. Des allocutions ont été prononcées par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales. Vingt États, l'ESA et les partenaires de la Station spatiale internationale ont contribué à l'exposition, organisée par le Bureau des affaires spatiales avec le soutien généreux d'États membres et d'observateurs permanents. Les exposants étaient les suivants: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Turquie, Venezuela, ESA et Bureau des affaires spatiales.

22. Les États participant au débat commémoratif ont remercié le Bureau des affaires spatiales pour avoir mené à bien les préparatifs du débat et de plusieurs manifestations parallèles.

Appendice

Déclaration sur le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Nous, les États participant au débat commémoratif de la cinquante-quatrième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenu à Vienne le 1^{er} juin 2011 à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique,

1. *Rappelons* le lancement dans l'espace du premier satellite artificiel de la Terre, Spoutnik-I, le 4 octobre 1957, qui a ouvert la voie à l'exploration spatiale;

2. *Rappelons également* que le 12 avril 1961, Youri Gagarine a été le premier être humain à orbiter autour de la Terre, ouvrant ainsi un nouveau chapitre de l'aventure humaine dans l'espace;

3. *Rappelons en outre* la remarquable histoire de la présence humaine dans l'espace et les grands accomplissements réalisés depuis le premier vol spatial habité, que l'on songe notamment à Valentina Terechkova, première femme à orbiter autour de la Terre le 16 juin 1963, à Neil Armstrong, premier être humain à fouler la surface de la Lune le 20 juillet 1969, et à l'accostage des engins spatiaux Apollo et Soyouz le 17 juillet 1975, qui a constitué la première mission internationale habitée dans l'espace, et rappelons qu'au cours des 10 dernières années, l'humanité a maintenu une présence humaine multinationale permanente dans l'espace à bord de la Station spatiale internationale;

4. *Rappelons respectueusement* que l'exploration spatiale par l'homme n'a pas été exempte de sacrifices, et rendons hommage aux hommes et aux femmes qui ont trouvé la mort en s'efforçant de repousser les frontières de l'humanité;

5. *Soulignons* les progrès importants accomplis dans le développement de la science et des techniques spatiales et de leurs applications qui ont permis à l'humanité d'explorer l'univers, ainsi que les réalisations spectaculaires des 50 dernières années dans le domaine de l'exploration spatiale, en ce qui concerne notamment la compréhension du système planétaire, du Soleil ainsi que de la Terre elle-même, l'application des sciences et techniques spatiales au profit de toute l'humanité et l'élaboration d'un régime juridique international régissant les activités spatiales;

6. *Rappelons* l'entrée en vigueur, le 10 octobre 1967, du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique)^a, qui établit les principes fondamentaux du droit international de l'espace;

7. *Rappelons également* la première réunion du Comité permanent des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le 27 novembre 1961, qui a

^a Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

facilité l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 1721 A à E (XVI) du 20 décembre 1961, notamment la résolution 1721 A, dans laquelle les premiers principes juridiques devant inspirer les États dans leurs activités spatiales ont été recommandés, et la résolution 1721 B, dans laquelle l'Assemblée estimait que l'Organisation des Nations Unies devait constituer un centre pour la coopération internationale touchant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace;

8. *Considérons* que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, offre depuis 50 ans un cadre exceptionnel sur le plan mondial à la coopération internationale à l'appui des activités spatiales, et que le Comité et ses organes subsidiaires sont au premier plan des efforts visant à créer une alliance mondiale pour mettre à profit la science et les techniques spatiales afin de protéger la Terre et l'environnement spatial et de garantir l'avenir de la civilisation humaine;

9. *Reconnaissons* que les activités spatiales ont profondément évolué, aussi bien dans leur structure que dans leur contenu, comme en témoignent l'avènement des nouvelles technologies et le nombre croissant d'acteurs à tous les niveaux et, partant, prenons note avec satisfaction des progrès accomplis dans le resserrement de la coopération internationale à l'appui des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique moyennant le renforcement de la capacité de développement économique, social et culturel des États et la consolidation des cadres et mécanismes réglementaires à cet effet;

10. *Réaffirmons* l'importance de la coopération internationale pour assurer la primauté du droit, y compris le développement des normes pertinentes du droit de l'espace, et d'une adhésion aussi large que possible aux instruments internationaux visant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace;

11. *Exprimons la ferme conviction* que la science et les techniques spatiales ainsi que leurs applications, telles les communications satellitaires, les systèmes d'observation de la Terre et les techniques de navigation par satellite, fournissent des outils indispensables pour trouver des solutions viables et à long terme propres à assurer un développement durable, et peuvent contribuer plus efficacement aux efforts visant à promouvoir le développement de tous les pays et régions du monde, améliorer la vie des peuples, préserver les ressources naturelles dans un monde où la croissance démographique pèse de plus en plus lourdement sur tous les écosystèmes et affiner la planification préalable aux catastrophes et réduire les conséquences de ces dernières;

12. *Exprimons notre profonde préoccupation* face à la fragilité de l'environnement spatial et aux problèmes que pose la viabilité à long terme des activités spatiales, s'agissant en particulier de l'impact des débris spatiaux;

13. *Soulignons* la nécessité d'examiner plus avant comment les systèmes et techniques perfectionnés de recherche et d'exploration spatiales pourraient mieux contribuer à relever les défis, notamment ceux liés aux changements climatiques à l'échelle de la planète, à la sécurité alimentaire et à la santé dans le monde, et nous attachons à examiner comment accroître les retombées bénéfiques de la recherche scientifique dans le cadre des vols spatiaux habités, en particulier en faveur des pays en développement;

14. *Soulignons* que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales est essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire^b;

15. *Confirmons* qu'une coordination plus étroite est nécessaire entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'autres organes intergouvernementaux impliqués dans le programme de développement mondial de l'Organisation des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les grands sommets et conférences des Nations Unies portant sur le développement économique, social et culturel;

16. *Engageons* tous les États à prendre des mesures aux niveaux national, régional, interrégional et mondial en vue de participer aux efforts communs visant à utiliser la science et les techniques spatiales ainsi que leurs applications de manière à protéger la Terre et son environnement spatial pour les générations futures.

^b Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.